



Bureau du Ministre

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION NOTE DE PRESSE

Face aux risques de contamination par les Fièvres JAUNE et EBOLA

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population porte à la connaissance de la population haïtienne que toutes les dispositions sont prises, particulièrement au niveau de ses structures internes comme le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), la Direction d'Epidémiologie de Laboratoire et de Recherche (DELR), la Direction de la Promotion de la Santé et de la Protection de l'Environnement (DPSPE), pour accentuer la surveillance épidémiologique face aux deux pathologies antérieurement citées et ceci, en collaboration avec ses partenaires spécialistes en la matière comme l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Center for Disease Control (CDC).

Ainsi, le Ministère de la Santé Publique et de la Population demande à **tous les haïtiens et étrangers vivant déjà sur le territoire haïtien d'éviter, sauf si absolument indispensable, d'effectuer des voyages dans les pays où sévissent actuellement les flambées de Fièvre Ebola comme le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone et le Nigéria.**

Il est aussi demandé à tous les partenaires internationaux, dont les agences des Nations Unies, de réduire la rotation de leurs membres de tous ordres en provenance de ces pays à compter du 1er Aout 2014.

Le Ministère de la Santé Publique renforcera le système de veille et de mise en quarantaine au niveau des aéroports de Port-au-Prince et du Cap-Haitien ainsi qu'au niveau des ports ouverts au commerce extérieur.

Par rapport aux risques de contamination par la Fièvre Jaune, beaucoup plus évidents compte tenu de la présence de cette pathologie à l'état endémique dans plusieurs pays dont ceux de la région de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, le Ministère de la Santé Publique et de la Population demande également à tous les voyageurs **haïtiens ou étrangers en provenance ou en partance pour des pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe à savoir: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane Française, Guyane, Panama, Paraguay, Pérou, Surinam, Trinidad and Tobago, Vénézuéla**, de bien vouloir s'assurer d'être vaccinés contre la Fièvre jaune garantissant leur propre protection ainsi que celle de toute la population vivant en Haiti.

Il leur est rappelé qu'une seule dose de ce vaccin garantit une immunité à vie selon les dernières résolutions prises par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le Ministère de la Santé Publique, tout en appelant la population à garder son calme et à respecter ces consignes, se fait le devoir de rassurer tout un chacun de sa vigilance rigoureuse sur l'évolution épidémiologique de ces pathologies. D'autres dispositions subséquentes ne sont pas à écarter en vertu des données observées et de l'évolution de la situation.

Dr Florence D. Guillaume
Ministre